

Activons l'énergie attitude !

Bien acheter, c'est économiser !

Adhérez au groupement de commandes
d'achat d'énergies des Syndicats d'Aquitaine !

Ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie

*En France, la nouvelle législation portant
sur les marchés de l'énergie, aboutira à
l'ouverture à la concurrence de tous les sites de
consommation au 1er janvier 2016.*

*Soucieux d'anticiper ces changements et de
vous accompagner, les Syndicats d'Énergies
d'Aquitaine ont constitué un **groupement de
commandes d'achat d'énergies**, permettant de
bénéficier de services performants à des prix
compétitifs !*



SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies



s'dec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes



SDEPA
SYNDICAT
D'ÉNERGIE
DES PAYS DE
L'ATLANTIQUE
L'énergie de nos territoires



Bonjour, il paraît qu'un nouveau dispositif pour faire des **économies** sur sa **facture d'énergie** a été mis en place, peut-on en savoir plus ?

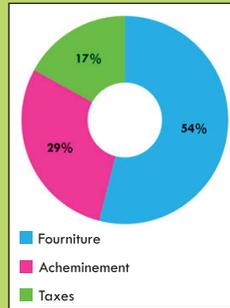
Effectivement, les Syndicats d'Énergies d'Aquitaine viennent de mettre en place un groupement de commandes pour permettre à tout organisme d'utilité publique (collectivités, hôpitaux, collèges ...) d'**acheter groupé pour économiser**.



Concrètement, **sur quoi** vont se faire les économies ?

Regardons comment se décompose, par exemple, une facture de gaz.

La **partie fourniture**, qui est la plus importante de cette facture, est la seule sur laquelle on peut agir puisqu'elle fait l'objet d'une concurrence entre les différents fournisseurs qui fixent librement les prix de marché, d'où l'intérêt du groupement de commandes.



Mais, quels sont les **avantages** de ce groupement ?

Les Syndicats d'Aquitaine, **en mutualisant** les achats d'énergies au niveau **régional**, font **jouer pleinement la concurrence** grâce à des volumes de commandes plus importants. L'objectif est d'obtenir des **prix très compétitifs** !





08:36

Nouveau message

Modifier



Pourquoi passer par **vos Syndicats** ?

Nos établissements publics, **forts d'une expérience de plus de 60 ans** dans le domaine des énergies, garantissent **sécurité, proximité, expertise, neutralité...**



Ça m'intéresse mais je préfère attendre le résultat de la consultation lancée par vos Syndicats ...

Non, surtout pas ! **Adhérer** à l'acte constitutif ne **coûte rien** et **n'engage en rien** mais il faut rejoindre le groupement pour bénéficier de ce tarif préférentiel. **Plus nous serons nombreux, plus nous économiserons !**



Au final, **que dois-je payer** ?

Si le résultat du marché s'avère fructueux, l'engagement se fera sur la durée du marché avec une participation financière calculée en fonction des consommations de chacun des membres du groupement.



Est-ce que ce dispositif concerne **toutes les énergies** ?

Oui! Dédié dans un premier temps au gaz, ce dispositif s'étendra à l'électricité, au fioul, au bois, au gaz propane à terme, tout comme aux prestations en faveur de l'efficacité énergétique.





Je suis convaincue, comment adhérer ?

Voici les contacts avec le référent de chaque département :



SDE 24
Syndicat Départemental d'énergies



SDE 24 - www.sde24.fr

Guillaume GUICHARD

g.guichard@sde24.fr

05 53 06 62 30



SDEEG 33 - www.sdeeg33.fr

Mathieu ECHEVERRIA

mathieu.echeverria@sdeeg33.fr

05 56 16 13 29

sydec
syndicat
d'équipement
des communes
des Landes



SYDEC 40 - www.sydec40.fr

Frédéric MONTAUT

Frederic.montaut@sydec40.fr

06 74 89 00 98



SDEE 47 - www.sdee47.fr

Bérenger BLANQUET

berenger.blanquet@sdee47.fr

05 53 77 72 71

SDEPA
SYNDICAT
D'ÉNERGIES
DES INTERCOMMUNES
DU GERS
L'énergie de nos territoires



SDEPA 64 - www.sdepa.com.fr

Cathy SARRAILH

cat.sarrailh@sdepa.com.fr

05 59 02 46 71

